

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

7 juin 2024

Délibération n°CA-2023-57

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 10 membres représentés

Direction du Service d'Action Culturelle et Sociale (SACSO)

- Vu l'article L 712-3 du code de l'éducation
- Vu les statuts du SACSO
- Vu la note en annexe

Approbation de la candidature de Julie GONAND à la direction du SACSO

Pour	29
Contre	0
Abstention	1

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la candidature de Julie GONAND à la direction du SACSO

Fait à Rouen, le 7 juin 2024


Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON

Direction Générale des Services
DAJS

Affaire suivie par:

Marie-Rose GIANNATTASIO

 02.35.14.63.34

 marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr

Mont Saint-Aignan, le 27 mai 2024

Note d'information aux membres du conseil
d'administration

Séance du 7 juin 2024

Objet : Direction du service d'action sociale et culturelle (SACSO)

M. Pierre CHAPILLON ayant démissionné le 8 avril 2024, un appel à candidatures a été lancé le 25 avril 2024 afin de pourvoir les fonctions de directeur du SACSO.

Article 5-1 des statuts du SACSO :

Le directeur du SACSO est proposé par le conseil du SACSO parmi ses membres. En l'absence de candidat, un appel à candidatures auprès des personnels titulaires en poste dans l'université est lancé. L'avis est réputé donné par un vote à bulletin secret à la majorité absolue des membres du conseil. Le directeur est élu par le conseil d'administration de l'université. Son mandat est de 4 ans renouvelable.

Tout membre du conseil du SACSO peut se porter candidat. La date limite de dépôt des candidatures était fixée au lundi 13 mai 2024 – 12 heures.

Une seule candidature a été déposée : Mme Julie GONAND, ingénieur d'études à l'UFR Sciences et Techniques et membre du conseil du SACSO.

Les membres du conseil du SACSO se sont prononcés à la majorité absolue, le jeudi 23 mai 2024, par un avis favorable à la candidature de Mme GONAND (sur 19 votants, 19 voix pour).

Conformément à l'article 5-1 des statuts du SACSO, il appartient aux membres du conseil d'administration de se prononcer par un vote sur l'avis du conseil du SACSO.

L'ensemble des membres du conseil d'administration est électeur.

Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur la candidature à la direction du SACSO.

Articles 3-2-2 et 3-2-3 des statuts de l'URN : votes et procurations

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. Les abstentions, votes blancs et nuls ne sont pas des suffrages exprimés.

En cas de partage égal des voix, le président de chaque conseil a voix prépondérante.

En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

Chaque membre d'un conseil peut donner procuration à un autre membre du conseil, sans distinction de collègue électoral.

Nul ne peut détenir ni donner plus d'une procuration. La procuration du titulaire prévaut sur celle du suppléant.

DECLARATION DE CANDIDATURE
A LA DIRECTION DU SACSO

Je soussigné.e

NOM GONAND Prénom JulioComposante ou Direction M2C MARBLES DépartementCorps ou contrat Zge

déclare être candidat.e à la direction du SACSO.

Fait à 7th Aignan, le 06/05/2024

Signature



Mes motivations sont les suivantes :

Je candidate aujourd'hui à la fonction de directrice du SACSO car c'est un service qui me tient à cœur au vu de sa dimension sociale, fédératrice et culturelle pour la communauté universitaire.

C'est d'ailleurs pourquoi je suis impliquée dans le conseil du SACSO depuis 15 ans ce qui m'a permis de découvrir et comprendre son fonctionnement.

Son fonctionnement au travers du personnel, de leurs missions et du respect de la réglementation. C'est au travers de ce service que les agents universitaires, nous, tous bénéficions de valeurs qui véhiculent l'université.

C'est pourquoi je suis vivement intéressée par avoir la coordination de cette équipe qui œuvre le bon fonctionnement de ce service et je souhaite collaborer avec mes collègues de manière fédératrice, humaine et respectueuse.

RECU LE

6/05/2024 à 14h15
w.univ-rouen.fr

Université de Rouen Normandie – 1 rue Thomas Becket – 76821 MONT SAINT AIGNAN Cedex